

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DEPARTEMENT DU RHONE.
15 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DECOUVE-DENUNQUER, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

LYON, 17 OCTOBRE 1845.

La Gazette de France annonce la formation d'une nouvelle coalition. « Les partis, dit-elle, paraissent vouloir s'unir pour renverser M. Guizot au profit de M. Thiers. »

Nous savons tous les méfaits de M. Thiers, nous savons le peu de foi qu'on peut avoir en ses promesses; mais on ne peut pas exhorter M. Thiers du parlement, on ne peut pas l'empêcher d'incliner, selon son intérêt, soit dans un sens, soit dans un autre, et on ne doit pas, ce nous semble, tenir telle ou telle conduite en vue de ce que pourra dire ou faire M. Thiers : ce serait absurde, et ce serait lui donner une importance qu'il n'a pas.

Ainsi que nous l'avons dit, si on peut renverser le ministère actuel, on fera bien; mais on ne doit aider à le renverser que conditionnellement : il faut obtenir des concessions réelles et positives de ceux qui aspirent à le remplacer.

La gauche radicale est en ce moment dans une position fort grave; elle ne peut pas y rester plus longtemps sans aviser et sans prendre un parti. Qu'elle considère bien qu'elle ne doit pas demeurer inactive au milieu des faits qui se préparent dans le parlement, et qu'elle doit agir avec prudence et fermeté. Les clameurs de la gauche contre les résolutions qu'elle pourrait prendre seraient pour elle d'un bon augure; depuis trop long-temps elle encense des hommes honorables, qu'elle revendique en quelque sorte comme siens, et qui assurément n'ont pas de connivences avec elle, mais elle tend à le faire croire; depuis long-temps elle compromet une action notable de la gauche radicale par ses allégations hasardées.

La gauche radicale ne doit pas se laisser absorber par M. Barrot, mais elle ne doit pas non plus céder à l'influence de M. de Genoude. Nous voulons nos droits sans partage et sans entraves, et nous ne pouvons pas plus accepter la politique de M. de Genoude que celle de M. Barrot : l'une est aussi exclusive que l'autre du principe de souveraineté nationale. M. Barrot accepte les deux cent mille électeurs de la charte; M. de Genoude, avec son système d'élections à trois ou quatre degrés, veut également arriver à instituer un corps

électoral de deux cents mille individus au plus. On voit que c'est toujours le gouvernement des minorités qu'on veut établir; qu'on veut aux fictions actuelles substituer d'autres fictions non moins dangereuses, contre lesquelles on ne peut trop se tenir en garde. Nous qui voulons la réalité du gouvernement représentatif, nous ferons tous nos efforts pour empêcher le pays de tomber dans de nouvelles déceptions.

La Gazette, qui se laisse aller volontiers aux suppositions les plus hasardées, s'est permis de dire « que la gauche radicale elle-même » était entamée, et que le National faisait partie de la coalition. Voici en quels termes le National repousse cette assertion : « Nous n'avons qu'un mot à répondre : la Gazette de France ment impudemment, et elle le sait; mais notre démenti et le mépris des gens d'honneur n'empêcheront pas la Gazette de continuer de calomnier. Elle est ainsi faite. »

Tout s'explique enfin, et nous allons pouvoir justifier et faire comprendre ce que nous avons dit depuis huit jours sur les divers incidents auxquels a donné lieu la publication de la fameuse lettre de M. Bugeaud. On se rappelle que le jour même où cette lettre parut dans le Journal des Débats, nous avons rapporté qu'un conseil des ministres, provoqué par M. Guizot, avait été tenu à Saint-Cloud sous la présidence du roi. Nous avons annoncé que, dans ce conseil, on avait dû renoncer à prendre contre M. Bugeaud une mesure significative, et cette première résolution ne nous permettait pas de penser qu'on pût se montrer plus sévère envers M. de Marcillac. Sur ce dernier point, nous étions dans l'erreur, et notre erreur provenait de ce que nous ne connaissions pas d'une manière bien positive le parti qu'avait été réduit à prendre le cabinet. Voici à quel arrangement on s'était arrêté.

On avait reconnu d'abord que l'opinion publique était trop universellement soulevée pour qu'on pût se dispenser de lui donner satisfaction. M. Bugeaud ayant fait connaître qu'entre les ordres du roi et de M. Guizot qui l'appelaient à Paris, et ceux de M. le maréchal Soult qui lui enjoignaient d'aller reprendre son commandement, il optait pour les ordres de son supérieur immédiat, et qu'en conséquence il allait prendre la route de Marseille, c'est à Marseille que l'avis du cabinet lui a été transmis. Cet avis portait : Que le cabinet, à l'unanimité, avait désapprouvé la lettre que M. Bugeaud avait adressée à M. le préfet de la Dordogne, et que ce dernier avait cru devoir communiquer à la feuille ministérielle de Périgueux;

Qu'à l'unanimité encore le cabinet avait reconnu qu'en présence d'événements aussi graves que ceux qui avaient tout-à-coup éclaté dans la province d'Oran, il n'était pas possible au gouvernement de se passer du concours d'un homme qui avait acquis en Algérie une influence si grande et si méritée; que cette considération seulement le faisait reculer devant le rappel du maréchal, rappel qui, dans toute autre circonstance, aurait été immédiatement prononcé;

Que l'opinion publique tout-fois s'était trop vivement émue de la lettre du maréchal pour qu'il fût possible au gouvernement de rester impassible devant l'attitude que cette lettre donnait à M. Bugeaud vis-à-vis du cabinet; qu'en conséquence il y avait nécessité pour le

gouvernement de détruire le fâcheux effet que cette affaire avait produit partout, et que M. Bugeaud le comprendrait lui-même.

On s'adressait donc tout à la fois à la raison et au patriotisme du maréchal; on le suppliait de mettre de côté, sans à les reprendre plus tard, quand la situation des affaires sera meilleure en Algérie, tous ses griefs contre le cabinet, et on lui proposait l'arrangement suivant :

Le maréchal déclarerait que sa lettre à M. le préfet de la Dordogne avait un caractère tout-à-fait confidentiel; que, par conséquent, il était resté tout-à-fait étranger à sa publication.

Il déclarerait de plus qu'on ne s'était pas contenté d'être indiscret à son égard, et qu'on avait poussé les torts envers lui jusqu'à altérer le sens des réflexions dont on avait fait suivre la nouvelle des tristes événements survenus dans la province d'Oran.

Moyennant cette double déclaration, M. le maréchal Bugeaud pouvait monter à bord du Panama et aller rendre à son pays de nouveaux services sur la terre d'Afrique.

M. Bugeaud, qui avait eu le temps de faire quelques réflexions dans le trajet qui sépare Périgueux de Marseille, a compris, sans doute, qu'il avait pris vis-à-vis de l'opinion une mauvaise position. Une occasion se présentait de réparer la faute qu'il avait faite, faute dont la responsabilité pouvait, en définitive, compromettre une partie de l'avenir auquel il se croit réservé, et il a accepté l'arrangement qui lui était proposé. Voici la lettre qu'à la date du 11 octobre il a adressée au Courrier de Marseille :

« Monsieur le rédacteur, Je viens de lire dans votre journal un article relatif à la lettre que j'ai écrite à M. le préfet de la Dordogne, et qui a été publiée par plusieurs journaux de Marseille. Votre sagacité bienveillante vous a fait juger que cette lettre, toute confidentielle, n'était pas destinée à la publicité. Vous avez eu parfaitement raison. J'ajoute que non seulement elle devait rester ignorée, mais que l'indiscret qui l'a publiée a altéré le sens des réflexions qui accompagnaient les nouvelles sur les fâcheux événements survenus en Algérie. Recevez, etc. Maréchal DUC D'ISLY. »

Après avoir écrit cette lettre, M. Bugeaud s'est embarqué, et à l'heure qu'il est la frégate le Panama doit l'avoir déposé au siège de son gouvernement. Nous laisserons M. Bugeaud reprendre possession de ses pouvoirs de gouverneur général pour nous occuper du caractère de cette dernière lettre et de l'effet qu'elle va produire. Il est évident que le cabinet va en triompher, et il en triomphera d'autant plus aisément qu'en apparence toute satisfaction lui a été donnée, sans que M. Bugeaud ait l'air d'avoir eu la main forcée. Voyons jusqu'à quel point cette opinion pourra être soutenue.

La fameuse lettre, cause première des divers incidents que nous venons de rapporter, est datée d'Excideuil, 6 octobre 1845. Elle a été publiée dans le Conservateur de la Dordogne du 8 octobre, précédée de la note suivante :

« M. le préfet de la Dordogne a bien voulu nous communiquer ce matin la lettre suivante, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. »

La lettre de M. Bugeaud paraît donc dans le Conservateur du 8; le 9, M. Bugeaud arrive à Périgueux, il descend à la préfecture, il passe deux heures avec son cher préfet, il communique à l'Echo de Vézère un article, ou tout au moins la pensée fondamentale d'un article que nous avons publié, et qui confirme et aggrave encore, si c'est possible, sa lettre à M. de Marcillac, et il part sans s'être plaint à celui-ci de l'indiscrétion qu'il a commise en communiquant à un journal une lettre confidentielle, sans avoir cru de-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 OCTOBRE.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS UTILES DE LA VILLE DE LYON. Séance du 10 octobre.

Cette réunion extraordinaire a été provoquée durant les vacances pour que la Société pût s'occuper de la maladie qui frappe les pommes de terre dans nos contrées.

Les lettres adressées à M. le préfet par les maires des communes environnantes et communiquées à la Société font connaître l'étendue du mal et les conséquences qu'il peut avoir. La discussion est ouverte sur ce sujet.

M. Bonjean, de Chambéry, membre correspondant présent à la séance, au sein de l'assemblée quelques-unes des propositions soumises par l'Académie des Sciences, et qui lui ont fourni une notice intéressante publiée dans les journaux.

M. Tissier, sans cependant avoir été témoin de ces faits, et sans les donner comme positifs, rapporte que des vaches nourries à Villeurbanne avec des pommes de terre atteintes de la maladie ont perdu immédiatement l'appétit.

M. Lortet pense que, pour que l'influence de la maladie des pommes de terre puisse être vraiment appréciée, il faut que leur usage ait été continué pendant un certain temps. Lorsque des aliments, sans être vénéneux, sont de mauvaise qualité, ce n'est qu'à la longue qu'ils modifient la constitution et qu'ils déterminent des accidents, des épidémies ou des épizooties. La quantité de fécule que contient la pomme de terre est diminuée lorsque le tubercule est affecté. La maladie qui existe depuis quelque temps en Allemagne a commencé dans le nord-est, et de là semble s'être propagée. Une dysenterie violente observée dans les environs d'Erfurth a affecté les bêtes à cornes; on a cru devoir et pouvoir la rapporter aux pommes de terre malades. Il est donc important de s'assurer par des expériences positives, si les pommes de terre atteintes de la maladie communiquent à la Société de faire des observations à cet égard. Des pommes de terre saines, et ont rejeté ou laissé celles qui avaient subi une décomposition avancée.

M. Tissier est loin de rejeter et de regarder comme inutiles toutes les expériences qui pourront être faites; mais il pense qu'il importe surtout de chercher les moyens de conserver les pommes de terre non malades. C'est tout ce qui doit fixer l'attention de la Société, qui devra publier une notice populaire.

M. Tissier rapporte que les tubercules altérés donnés crus aux vaches déterminent la diarrhée. M. Jourdan fait observer que ce dérangement est un fait assez commun, même lorsqu'on donne à ces bêtes des tubercules sains en abondance. La fécule, suivant lui, n'est point altérée dans les parties qui ne

sont point atteintes.

M. Hénon, pour confirmer cette assertion, cite un exemple tiré de la pratique de M. de Rochefort. Cet éleveur du Charollais, pour utiliser ses pommes de terre atteintes en grand nombre par la maladie, les a données à ses bœufs à l'engrais; il a même forcé la dose sans observer aucun effet fâcheux. Des cochons nourris avec des pommes de terre tachées, cuites, les ont mangées sans inconvénient.

M. le docteur Jourdan fait ensuite part à la Société des recherches auxquelles il s'est livré et se livre encore, soit sur la nature de la maladie, soit sur ses causes, soit enfin sur les conséquences qu'elle peut avoir. Il a reconnu d'abord que l'opinion qui attribue à la présence d'un champignon le développement de la maladie n'a rien de vrai. Des observations microscopiques ne lui ont jamais offert de champignons sur les parties saines; il ne les a vus que sur celles qui étaient parvenues déjà à un degré plus ou moins avancé de décomposition. La maladie est caractérisée surtout par des plaques noirâtres et gangréneuses qui se développent dans un ou plusieurs points et marchent avec une rapidité extrême; cette gangrène se développe partout, à toutes les profondeurs, sur toutes les parties de la plante, les tiges, les pédoncules, les graines et les tubercules. Pour preuve, M. Jourdan fait passer sous les yeux de la Société des plantes qui offrent ces diverses altérations à des degrés différents, et qui démontrent que le mal s'établit partout indistinctement, au lieu de se communiquer de la tige au tubercule, comme on l'a dit; il montre des tiges saines et des tubercules malades, des tiges malades et des tubercules sains, des tiges malades, un tubercule sain, et, à l'extrémité dernière de la racine, un second tubercule affecté. Des graines malades se présentent sur des tiges saines avec des tubercules malades. C'est donc là la démonstration positive de ce fait, que la maladie peut attaquer et attaquer également tous les organes de la plante. On rencontre indistinctement l'altération sur tous les points, dans toutes les localités, dans la plaine, sur les coteaux, sur les montagnes, dans les lieux humides, dans les terrains graveleux ou sablonneux, dans la marne, dans l'argile et à toutes les expositions. On a rapporté encore la maladie à la présence d'animalcules, d'infusoires et de vibrions qui se développaient; mais, malgré ses observations attentives, M. Jourdan n'a rencontré ces animaux que là où ils se trouvent toujours, dans les matières pourries et dans les pommes de terre déjà gâtées. Sans doute, dans cette condition, les tubercules donnés en nourriture seraient fâcheux; mais il en est de même de tous les autres aliments décomposés, et les pommes de terre, par le fait de l'altération, ne lui paraissent pas avoir des qualités déléterales spéciales. Au reste, des expériences à ce sujet vont être tentées par lui sur quatre porcs qu'il se propose de nourrir non pas exclusivement avec des pommes de terre gâtées, mais aussi avec les parties saines des tubercules affectés.

Lorsque les pommes de terre sont arrachées, si elles sont mises en tas, le mal se propage avec une effrayante rapidité; il envahit le centre du tubercule, détruit la fécule et amène une rapide décomposition qui s'accompagne d'une odeur nauséabonde. D'autres fois, la maladie marche avec moins de promptitude; il se forme ce qu'on peut appeler une gangrène

sèche, le tubercule se racornit, se durcit, et alors l'altération est beaucoup plus lente.

Pour arrêter le mal dans son développement, M. Jourdan expérimente cinq procédés; mais il ne peut encore préciser leur valeur. Il a déposé des pommes de terre dans de la poussière de charbon de bois pilé. D'autres sont recouvertes d'une légère couche de chaux; il les a chauffées à froid avec une légère solution de sulfate de cuivre. Pour le troisième moyen, il emploie la sciure de bois, et les fait étendre au grenier ou dans un lieu très sec. C'est surtout pour conserver la semence qu'il tente ces divers essais, car, si on était contraint de recourir à la graine, ce n'est véritablement que dans deux années que l'on obtiendrait une récolte; la première, les tubercules ne pourraient acquiescer qu'un très petit volume.

Sur la cause de la maladie, M. Jourdan n'ose se prononcer d'une manière absolue; il croit que l'affection peut tenir aux influences, aux conditions atmosphériques qui ont marqué cette année, mais ce n'est là qu'une conjecture.

Une discussion s'élève sur ce dernier point; des faits pour et contre cette manière de voir sont présentés par plusieurs membres.

Revenant aux moyens de conservation, M. Gariot propose le suivant : arracher au plus vite les pommes de terre, les choisir, les laver jusqu'à l'eau claire, les jeter dans un cuvier d'eau salée (dix litres d'eau pour une forte poignée de sel), les étendre au soleil ou les passer au four pour les sécher complètement, puis les conserver dans un lieu sec, à l'abri de l'humidité, dans de la poussière de charbon de bois et un tiers de chaux vive.

L'argile sèche est donnée par M. Montain comme pouvant favoriser la conservation du tubercule. D'autres moyens sont proposés encore par divers membres.

Une longue discussion se produit de nouveau. La Société décide qu'une commission chargée de continuer des expériences et de juger de la valeur des divers procédés, se réunira dans le plus bref délai et fera un rapport pour que la Société puisse publier une instruction capable de guider, d'aider du moins les cultivateurs, et afin de rassurer les consommateurs sur les craintes qui ont été répandues dans le public.

M. Pravaz, au sujet de la maladie des pommes de terre, lit une note intéressante dans laquelle il s'efforce de démontrer qu'il y a eu abus dans l'extension donnée à la culture de ce tubercule. Il est devenu d'un usage presque exclusif comme moyen d'alimentation dans certaines localités, et, par ce fait, il nuit au développement physique de la population, au perfectionnement de l'espèce. Ces propositions sont exprimées dans des pages pleines de chaleur que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici.

Une des causes principales qui ont fait diminuer la grande culture est, à l'avis de M. Pravaz, la division des propriétés, poussée en divers endroits à des limites extrêmes. Pour remédier à un pareil état de choses, qui tend sans cesse à s'aggraver, M. Pravaz réclame une loi qui s'oppose au morcellement indéfini des terres, et, comme une disposition semblable serait d'un haut intérêt, il demande à la Société d'agriculture d'appuyer sa proposition et d'émettre un vœu de cette nature vis-à-vis du pouvoir.

voir écrire au journaliste, sans avoir laissé à personne le soin de lui écrire pour lui reprocher le plus incroyable des procédés, l'altération de sa lettre. En vérité, comment a-t-on pu penser que des faits semblables seraient acceptés par le public ?

Il est évident que M. Bugeaud avait été d'abord enchanté de la publication de sa lettre; il est plus évident encore que cette lettre avait été publiée textuellement. Quel intérêt aurait donc pu pousser le rédacteur du *Conservateur*, le rédacteur d'une feuille ministérielle, à qui le préfet de sa localité veut bien faire des communications, quel intérêt aurait pu le pousser, disons-nous, à altérer une lettre qui pour lui devait avoir tous les caractères d'un document officiel ?

Pour admettre que le *Conservateur* ait altéré la lettre de M. Bugeaud, il faudrait admettre que son rédacteur a été frappé d'aliénation subite et l'envoyer de suite aux petites-maisons. Cet écrivain acceptera-t-il la situation qu'on vient de lui faire ? S'il allait avoir un peu de cœur et déclarer que, quelques beaux avantages qu'on lui propose sans doute, il ne veut pas rester sous le coup d'une imputation aussi flétrissante que celle que, dans sa seconde lettre, M. Bugeaud dirige contre lui ?

Nous n'avons encore rien dit de la position de M. de Marcillac dans cette affaire; mais le désaveu de M. Bugeaud n'explique-t-il pas sa destitution ? Comment laisserait-on en place un homme qui a commis une aussi grave indiscretion ? M. de Marcillac est donc révoqué, et, pour obtenir son silence, on lui a promis une indemnité avec profit pour lui. M. de Marcillac se taira donc; mais s'il allait parler ?

Il est probable toutefois que, si le ministère n'eût pas été sûr de ses hommes, il ne se serait pas exposé à l'immense bordée de sifflets qui accueillerait ses misérables tripotages, si, par malheur, le préfet et le journal ministériel de Périgueux venaient à dire toute la vérité.

Le gouvernement a fait publier le 14 au soir, dans son journal officiel, trois rapports sur les derniers événements de la province d'Oran: le premier de M. le lieutenant général de Lamoricière à M. le ministre de la guerre; le second de M. le colonel Géry à M. le général de Bourjolly, commandant de la province d'Oran; le troisième enfin de M. le général Cavaignac à M. le lieutenant général de Lamoricière. Ces trois rapports rendent compte de faits antérieurs à la catastrophe de Djemma-Ghazaouat, ou qui se sont accomplis avant que la nouvelle de cette catastrophe fût arrivée à nos soldats. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de les reproduire intégralement, nous allons en publier une analyse qui fera comprendre ce qui s'est passé et la situation de notre armée au départ des dernières dépêches.

D'après le rapport de M. de Lamoricière, on voit que cet officier général se portait en avant d'Oran, sur la route de Tlemcen, le 1<sup>er</sup> octobre, et qu'il devait réunir à lui la colonne du général Korte, pour aller joindre le général Cavaignac sur la rive droite de la Tafna.

La prise d'un détachement de 200 hommes se trouve malheureusement confirmée par le rapport du général Cavaignac. Ce détachement avait été dirigé par lui sur un poste qu'il ne jugeait pas suffisamment gardé. Il paraît qu'à ce moment le général ignorait encore et l'arrivée d'Abd-el-Kader sur notre territoire et la trahison qui nous a valu la perte du colonel Montagnac et de ses braves compagnons. La colonne, composée de convalescents, s'est trouvée tout-à-coup entourée par 6,000 Arabes, au moment où elle croyait être encore sur le territoire de tribus amies. La trahison de celles-ci l'a contrainte à se rendre prisonnière. C'est là un fait qu'on ne saurait trop regretter, en ce qu'il augmentera sans doute la confiance et le fanatisme des Arabes, déjà exaltés par la présence d'Abd-el-Kader et par la destruction du corps du colonel Montagnac. Au surplus, il y a quelque consolation dans ce malheur; c'en est une pour l'humanité que de voir les Arabes faire des prisonniers au lieu de leur trancher la tête, et suivre ainsi l'exemple que les Français leur ont donné d'épargner l'ennemi que le sort des armes jette en leur pouvoir.

Le marabout ou tombeau de Sidi-Moussa, où ce détachement a succombé, est sur la double limite de l'aghalik des Ghossels et de celui des Beni-Amers, d'où l'on peut conjecturer que ces derniers ont dû participer à l'expédition, ce qui compliquerait fort les dif-

ficultés, car ces Beni-Amers sont la tribu la plus puissante de la province d'Oran. Il est à remarquer que sur cette même route d'Oran à Tlemcen circulaient librement, il y a quinze jours encore, les rouliers et les fourgons du train, sous l'escorte de quatre cavaliers indigènes. Le pays a été soulevé par Bou-Hamedi, ancien kalifa de Tlemcen pour Abd-el-Kader, et ce kalifa commandait la masse qui est venue entourer nos deux cents hommes. La trahison lui avait d'ailleurs préparé les voies. Le général Cavaignac nous apprend, en effet, qu'il a su depuis que Muley-Scheick, premier officier de notre kalifa de Tlemcen, Mohammed Abdallah-Ouled-el-Scheick, s'était mis en relations avec Bou-Hamedi pour préparer le soulèvement dont il est allé donner le signal chez les Traras, où le général l'a trouvé à la tête des Beni-Ouersous, une de leurs tribus les plus belliqueuses.

Il était impossible au général Cavaignac de prévoir ou de déjouer un mouvement combiné ainsi dans l'ombre par un des chefs du maghzen des tribus de la subdivision; il lui était bien difficile aussi d'être informé plus tôt qu'il ne l'a été de la marche rapide d'Abd-el-Kader. On voit pourtant que l'audace des Kabyles du Trara lui en donnait le pressentiment. Il apprenait d'ailleurs, le 20 septembre, qu'Abd-el-Kader avait passé la Malouia, dans le Maroc, marchant vers notre frontière. Mais l'émir y pénétrait déjà le 22, puis le 23, dans la matinée, il écrivait la colonne Montagnac. Instruit le 24 de ce désastre, le général a fait sa retraite de chez les Traras pour rallier à lui ses autres colonnes, et il a pris position sur la Tafna, où il était le 25, date de son dernier rapport. De là il s'est porté sur l'Isser. Le rapport du général de Lamoricière nous apprend que le général Cavaignac avait dû se réunir sur ce point au colonel Mac-Mahon le 30.

La colonne Montagnac était en quelque sorte une troupe d'élite, composée de chasseurs d'Orléans et de hussards déjà bien exercés à la guerre d'Afrique; elle a succombé, mais en détail et parce qu'elle se trouvait divisée. Les 200 hommes d'Ain Timouschen qui ont mis bas les armes étaient des convalescents de divers corps, rassemblés des dépôts de Tlemcen, qu'on envoyait du côté d'Oran par une route naguère fréquentée sans accident, et dans un pays où régnait depuis quatre ans une paix profonde, que les tribus n'avaient pas une seule fois troublée. La fatalité est venue tout-à-coup frapper deux petites fractions isolées de notre armée d'Afrique après tant de succès!

Le colonel Géry, commandant la colonne mobile de Mascara, rend compte dans son rapport des combats qu'il a eus à soutenir sur la rive gauche de la Mina, du côté de Kalaa, contre les Flittas, lors de son opération combinée avec le général Bourjolly. Apprenant que ce général avait dû se retirer devant les forces supérieures du schérif Bou Maza, et se trouvant lui-même assailli par une multitude très acharnée, le colonel Géry, de son côté, s'est retiré entre Kalaa et Borgi, à une marche de Mascara, et a pris, le 29 septembre, une position d'où il couvre la campagne de cette ville, la plaine d'Eghris et les Hachems, qui jusqu'à présent ne paraissent pas avoir bougé. Notons toutefois que Ben-Thami, ancien kalifa de Mascara pour Abd-el-Kader, a passé la frontière comme Bou-Hamedi, et qu'il a nécessairement pour mission d'insurger les Hachems.

Le général Bourjolly, dans la Basse-Mina, a remporté un avantage assez marqué. Le *post-scriptum* du rapport du général de Lamoricière annonce que, dans une rencontre avec les cavaliers des tribus passées sous les drapeaux de Bou-Maza, il leur a pris 100 chevaux et tué 150 hommes. Mais nous voyons avec peine qu'une partie des tribus du kalifa de Mostaganem, Sidi-Arribi, se sont jointes à l'insurrection. Cette conduite de la part des Arabes, toujours si dévoués aux chefs de leur aristocratie, prouve que ces peuples sont en ce moment livrés à la plus violente effervescence.

En résumé, comme le dit le général de Lamoricière, la situation de la province d'Oran est grave. Il en est de même pour la contrée du Chéfil et de la Mina. On ne dit rien encore des projets ou des mouvements d'Abd-el-Kader; on paraissait ne rien savoir de positif à cet égard au quartier général d'Oran le 1<sup>er</sup> octobre. Mais depuis ce jour le général de Lamoricière est entré en campagne; il doit être actuellement sur la Tafna, et la situation ne se dessinera un peu plus nettement que dans les prochaines nouvelles.

Nous attendons ces nouvelles avec une grande anxiété, et nous espérons qu'elles rassureront la France; mais si glorieux que

soient les avantages que notre brave armée va sans doute remporter, si éclatante qu'apparaisse la vengeance qu'elle va très certainement tirer du massacre de nos malheureux soldats, il ne restera pas moins constant que ce sont les fautes du traité de Tanger que nous allons expier et réparer. Si le ministère, il y a un an, n'avait pas arrêté l'élan des bataillons qui avaient combattu et résultats de la guerre eussent été assurés, la province d'Oran, nous n'aurions pas eu le sanglant épisode de Djemma-Ghazaouat; pleurer et à venger, et l'avenir de notre colonie d'Afrique n'aurait pas été en quelque sorte remis une fois de plus en question. Nous savons bien que rien n'est perdu, et que la France triomphera de tous les obstacles; mais que de sacrifices nouveaux il faudra faire pour cela, sacrifices que l'imprévoyance et l'aveuglement de nos gouvernants ont seuls rendus nécessaires!

#### LES JOURNAUX ANGLAIS ET L'ALGÉRIE.

L'invasion nouvelle d'Abd-el-Kader dans l'ouest de l'Algérie a singulièrement aiguë la verve insultante des journaux de Londres; ils nous outragent avec plus de grossièreté que jamais, et démontrent à qui mieux mieux que les inventeurs de l'entente cordiale n'ont créé qu'un mensonge et rien de plus. Nous ne pouvons mieux faire pour le prouver que de citer le *Morning-Post*, qui vient, après tous les autres, nous jeter de la boue et des sarcasmes à son tour.

« La vanité de la nation française, et surtout la vanité militaire, se développe de la manière la plus amusante toutes les fois qu'il survient quelque désastre, et cela est d'autant plus absurde, que personne ne conteste la grande supériorité militaire des Français. Ce qui prouve toute la bravoure des Français, c'est le plaisir qu'ils auraient à se mesurer avec les Anglais. Johnson parle d'un homme qui, malheureux en premières noces, voulait prendre une deuxième femme, et il dit spirituellement: « C'était le triomphe de l'espérance sur l'expérience. » Le tort ou la manie des Français est de ne vouloir pas reconnaître qu'ils peuvent être battus. Dix-neuf sur vingt Français croient encore maintenant ou disent qu'ils croient que la bataille de Waterloo n'a pas été perdue pour cause d'infériorité militaire, mais à cause de l'infidélité de quelques uns; suivant eux, la victoire a été gagnée non par le fer, mais par l'or des Anglais. Parlez-leur tout doucement de Waterloo, et ils crient à la trahison. En vérité, on s'expose à provoquer le rire d'autrui quand on se rengorge dans une semblable vanité.

« Loin de vouloir reconnaître que les troupes françaises sont tombées dans un piège, les rédacteurs patriotes aiment mieux attribuer le désastre à l'indulgence du gouvernement français après la bataille d'Isly. Cette indulgence est attribuée à l'influence anglaise. C'est la nation anglaise qui doit répondre de ce qu'Abd-el-Kader est en Algérie. Toutes les fois que la vanité nationale est en jeu, adieu l'intelligence, la vivacité d'esprit, la pénétration; il n'y a plus qu'aveuglement et passion. Les tirades publiées en France sur le désastre d'Afrique et ses causes sont tout-à-fait indignes d'hommes raisonnables et instruits. Les journalistes français qui aspirent à la popularité ne trouvent jamais que l'on tue assez; couper la gorge à l'ennemi et le voler leur paraît chose plus glorieuse... Ils ne devraient pas s'étonner alors que les Anglais et les autres peuples qui n'ont pas la même vertu et les mêmes idées qu'eux, se réjouissent des échecs qu'ils subissent. Nous espérons que leur redoublement de fureur contre la population africaine ne fera qu'accroître et multiplier les leçons que leur a déjà valu leur ambition algérienne, etc. (Suivent des maximes de morale, des axiomes sur la modération, qui n'ont guère été à l'usage des conquérants de l'Afghanistan et de l'Inde.)

« ... Nous persistons à croire que l'envoi dans le Maroc d'une armée pour poursuivre et saisir Abd-el-Kader ne peut être qu'un prétexte. Abd-el-Kader ne restera pas là où une armée française pourra le poursuivre; son refuge sera dans les montagnes et dans les cœurs de ses fidèles partisans. Quelque mauvaise que soit leur religion, il y a quelque chose qui élève l'âme quand on considère le noble dévouement de ces hommes à ce qu'ils croient être la cause de la loi religieuse. Dans tous les cas, leur patriotisme est juste, et leur devoir est de repousser l'invasion. Les montagnes furent tou-

## PROCÈS CÉLÈBRES.

### PROCÈS ET EXÉCUTION DE FRA-DIAVOLO.

NAPLES. — 1806.

(Suite et fin.)

Ces faits, et beaucoup d'autres du même genre, augmentèrent de jour en jour la réputation de Fra-Diavolo. Son nom seul répandait partout la terreur. Lorsque le bruit de son arrivée parvenait dans un endroit, les habitants fuyaient éplorés, abandonnant leurs maisons et leur fortune. Depuis 1795, le gouvernement de Naples, en proie à de graves préoccupations, avait montré une grande indifférence pour ses brigandages, et sans la guerre que lui firent les autres chefs, jaloux de ses succès, il aurait été maître absolu de cette partie de l'Italie.

Cependant les événements politiques amenèrent sur le trône de Naples, à la place du roi Ferdinand, réfugié à Palerme, le prince Joseph Bonaparte, bientôt remplacé par Murat; ces circonstances donnèrent à Fra-Diavolo une importance toute nouvelle.

Le gouvernement déchu, qui employait ses soins à créer des difficultés au nouveau roi, encouragea en secret et soudoya les différents chefs de masses, et ceux-ci recommencèrent leurs brigandages avec plus d'intensité que jamais.

On sait que les Calabrais, d'un caractère audacieux, aiment à guerroyer, et que, continuellement armés, ils sont toujours prêts à faire le coup de fusil. Ils chérissent l'argent, mais ils lui préfèrent encore le courage et la témérité. C'est pourquoi ils ont favorisé, en 1798, l'expédition du cardinal Ruffo, qui amena la première restauration. Loyaux, à leur manière, ils sont fidèles envers ceux qui tiennent leurs promesses et qui les servent.

Le gouvernement de Murat résolut d'employer les mesures les plus énergiques pour combattre ce fléau, et détruire les brigands. Le général Partouneaux, qui commandait la province, organisa des colonnes mobiles qui, partant du centre, sillonnaient le pays dans tous les sens, et allaient chercher les bandits jusque dans les montagnes les plus inaccessibles.

Fra-Diavolo, qui était l'objet d'une surveillance particulière, fut poursuivi de retraite en retraite, de caverne en caverne et traqué comme une bête fauve. Chaque jour son importance diminuait, chaque jour il lui fallait livrer quelque combat et voir périr quelques uns de ses plus fidèles compagnons.

Au mois d'octobre 1806, le lieutenant-colonel Hugo, dans un engagement meurtrier, lui tua quatre-vingts hommes de sa troupe, et lui fit quarante-cinq prisonniers; lui-même ne parvint qu'avec peine à se sauver. Dès ce moment, sa puissance fut ruinée, et le prestige de son nom tomba avec sa puissance.

Un mois après, voyant qu'il lui était impossible d'échapper aux poursuites des Français, il résolut de s'embarquer pour se rendre en Sicile. Il descendit des montagnes de Sarno, entouré de quelques rares compagnons, et se rendit à la Torre dell'Annunziata, point maritime où il espérait trouver une embarcation. Ne l'ayant point aperçue, il s'avança vers Salerno, et se mit à côtoyer le rivage, dans l'espoir d'y rencontrer un cha-

loupe qui devait le conduire à bord d'un navire anglais. Mais la chaloupe était absente. Il s'en retourna tristement, et commença à voir que ceux qui l'avaient compromis l'abandonnaient à son malheureux sort.

Il rentra alors dans l'intérieur des terres et fut bientôt attaqué par la garde provinciale de Montecorvino. Après une lutte acharnée, sa petite troupe fut dispersée; son lieutenant Vito Adelizzi fut tué; lui-même, poursuivi jour et nuit, ne parvint qu'après les plus grandes fatigues à se réfugier dans les montagnes d'Olevano et de Campagna.

Le troisième jour, il quitta cette dernière retraite, accompagné d'un seul homme, le dernier qui lui soit resté fidèle; mais bientôt cet homme l'abandonna.

Il continua sa route par Eboli, et passa au milieu d'un détachement français sans en être connu. Il était blessé et marchait avec peine; ses pieds étaient nus, et d'affreux haillons recouvraient son corps. En sortant d'Eboli, il se rendit au village de Baronisi, près San-Severino, pour acheter des souliers. L'apothicaire du lieu, qui était caporal dans la garde bourgeoise, voyant un inconnu dans un pareil état de délabrement, congut des soupçons et lui demanda qui il était. Fra-Diavolo répondit qu'il était Calabrais et qu'il attendait des compagnons avec lesquels il devait se rendre à Naples pour affaires.

Cette réponse ne lui ayant pas paru satisfaisante, l'apothicaire le fit entrer dans sa maison, où bientôt après il fut arrêté et conduit à Salerno. Là, un sergent d'infanterie napolitaine le reconnut, et, le 5 novembre, il fut transféré à Naples pour y être jugé.

La capture de Fra-Diavolo était un événement important en ce qu'elle mettait pour toujours fin à cette espèce de guerre civile qui désolait une partie du royaume des Deux-Siciles. Déjà les principaux chefs de masses, le père Domizio, Piccioli, Belardi, avaient fait leur soumission, d'autres avaient été tués, et il ne restait plus que Fra-Diavolo, le plus redoutable de tous.

Le gouvernement, dans le but de faire un terrible exemple, résolut de donner une grande solennité au jugement et à l'exécution de ce célèbre brigand. Un tribunal criminel extraordinaire fut formé, et Fra-Diavolo comparut devant ce tribunal le 10 novembre 1806. Les formes les plus régulières furent adoptées à son égard, et Me Marini, un des avocats les plus distingués de Naples, lui fut donné comme conseil.

Fra-Diavolo vit qu'il était perdu et que ceux qui l'avaient mis en avant l'abandonnaient à son malheureux sort; alors il implora la commisération de ses juges et avoua tous les faits qui lui étaient reprochés. Il déclara solennellement que depuis son embarquement à Sperlunga il n'avait fait qu'exécuter strictement les ordres de sir Sidney-Smith, et que celui-ci lui avait enjoint de mettre tout à feu et à sang, d'ouvrir les prisons aux criminels, d'accorder l'impunité aux malfaiteurs, à condition qu'ils fomenteraient la révolte, infesteraient les grandes routes et n'épargneraient rien pour propager le désordre et l'anarchie.

Ces paroles prononcées avec un certain accent de vérité, l'air abattu et malheureux de ce brigand autrefois si fier et si puissant, produisirent une certaine impression sur l'esprit des juges. Tous regrettaient qu'une nature aussi fortement trempée eût été réduite au rôle vil et misérable de voleur de grands chemins.

Son avocat s'empara de l'espèce d'intérêt qu'il avait su inspirer pour pré-

senter en sa faveur une défense vive et entraînée, qui excita plus d'une fois les larmes et l'approbation des magistrats. Mais les crimes étaient trop nombreux, leur évidence était trop grande, pour qu'on pût espérer le moindre succès.

Le tribunal criminel, par un arrêt rendu à l'unanimité, condamna Fra-Diavolo à être pendu sur la place publique de Naples, en expiation de tous ses crimes.

Ce malheureux, en entendant sa condamnation, manifesta le plus violent désespoir. Il refusa les secours de la religion et se répandit en imprécations contre tous ceux qu'il regardait comme la cause de ses malheurs.

Le soir, une pauvre vieille femme entra dans Naples par la route de Castellamare; elle paraissait accablée de fatigue et versait des larmes abondantes. Après s'être reposée quelques instants à l'entrée de la ville, elle demanda à parler au roi, et se dirigea vers le palais. Les gardes lui dirent que l'heure n'était pas convenable pour voir leur maître. Elle répondit en pleurant qu'elle était la femme du vieux Pezza, la mère de Fra-Diavolo, et qu'elle venait implorer pour son fils la clémence royale. Murat, qui, comme tous les hommes de cœur, était bon et humain, ordonna qu'elle fût traitée avec tous les égards dus à son âge et à son malheur, et lui fit répondre qu'il aurait soin d'elle.

En quittant le palais, l'infortunée se rendit à la prison. A son arrivée, Fra-Diavolo, qui ne l'avait pas vue depuis trente ans, la reconnut; il se jeta dans ses bras en versant des larmes et en poussant des sanglots. Ce que n'avait pu faire la raison des hommes, les prières simples et touchantes de sa mère le firent en quelques instants. Fra-Diavolo revint à des sentiments meilleurs, et dès ce moment il voulut finir comme il aurait dû vivre. Sa vieille mère, en le quittant pour toujours, emporta dans son cœur cette dernière consolation.

Le lendemain 11 novembre 1806, la ville présentait un aspect inaccoutumé. La place du marché, la rue de Tolède et les rues adjacentes étaient encombrées d'une foule immense désireuse d'assister à l'exécution de Fra-Diavolo comme à un spectacle rare et curieux. Depuis la pointe du jour, des charrettes, des voitures bourgeoises, des corricolos, des équipages de tous genres stationnaient dans les endroits que le condamné devait parcourir. Au milieu de la place du marché s'élevait un échafaud, et sur cet échafaud était une potence.

Le général Cavaignac, qui commandait la place de Naples, fit prendre les armes à la garnison entière, afin d'ajouter à la solennité de la scène et de faire comprendre au peuple toute l'importance que le gouvernement attachait à la destruction des bandes calabraises et de leurs chefs.

A deux heures, Fra-Diavolo sortit de la prison et s'avança d'un pas ferme conduit par des soldats. Un moine était à sa droite et tenait dans la main un crucifix. Un roulement de tambours annonça son arrivée sur la place du marché. Bientôt il parut sur l'échafaud, embrassa le crucifix et se livra à l'exécution.

Pendant tout le jour et jusqu'à la nuit le corps de Fra-Diavolo, exposé aux regards d'une multitude avide, flotta suspendu dans l'espace.

Ainsi vécut et finit ce brigand célèbre, dont l'existence aventureuse a été dramatisée par l'imagination féconde des poètes et des romanciers.

jours le refuge des hommes libres. Au milieu de ces forteresses, ils pourront défer les régiments français et choisir leur temps pour frapper sur eux comme un orage destructeur. »  
Ces souhaits, formés par des organes de la philanthropie et chrétienne Angleterre, sont trop fraternels pour que nous ne nous convenions pas quand besoin en sera.

Le document qui suit, publié par les insurgés de Rimini, fera juger des vœux et des besoins de cette malheureuse Italie qui fait depuis si long-temps de vains efforts pour échapper à la tyrannie.

#### MANIFESTE DES POPULATIONS DE L'ÉTAT-ROMAIN AUX PRINCES ET AUX PEUPLES DE L'EUROPE.

Lorsque le souverain pontife Pie VII fut restauré dans les Etats-Romains, il annonça par son *motu proprio* de 1816 l'intention d'établir un régime analogue à celui du précédent royaume d'Italie et accommodé aux besoins analogues à ceux de la civilisation; mais bientôt la publication d'un code civil et criminel dans des principes surannés montra qu'on ne songeait qu'à s'appuyer sur un passé oisif, bien loin de vouloir accomplir les promesses faites et suivre les conseils que le congrès de Vienne avait donnés à la cour de Rome. La classe cléricale était comblée de dignités et de privilèges, et la classe laïque était écartée de tous les emplois de quelque importance.

Malgré ces déceptions amères, le mécontentement public ne se traduisit pas en actes de violence, même dans les années 1821 et 1822, lorsque Naples et Turin poussèrent le cri de liberté. Après que les Autrichiens eurent comprimé le mouvement de ces deux provinces italiennes, la cour pontificale, dès qu'elle se vit dépourvue de ses terreaux, au lieu de savoir gré à la population de sa tranquille attitude au milieu de l'effervescence des esprits, voulut tirer vengeance des pensées, des sentiments et des vœux secrets par le moyen d'une inquisition politique qui jeta les semences de ces haines de parti dont on devait plus tard recueillir des fruits sanglants.

Pie VII mourut en 1823, et il était remplacé dans la chaire de saint Pierre par Léon XII, dont le caractère, porté aux moyens extrêmes, fulmina contre les amis de la liberté civile, et envoya pour gouverner la Romagne un Rivarola, qui, tout à la fois accusateur et juge, les fit incarcérer ou exiler, sans égard pour la condition, pour l'âge ni pour les antécédents d'une vie honorable. En même temps que le nouveau pontife persécutait ainsi les opinions, il portait la hache aux racines de la civilisation en abolissant et en supprimant les privilèges de main-morte, complétant ce système par l'abolition des tribunaux de district et par la remise en vigueur du tribunal du saint-office. Il accordait aux ecclésiastiques la facilité d'instaurer et de juger les causes des laïques; il imposait l'usage de la langue latine dans les barreaux et les universités; il mettait sous la coupe exclusive des prêtres toute l'instruction publique et tous les établissements civils de bienfaisance. Comme si Rivarola n'avait pas assez comprimé et attristé les provinces romagnoles, il lui donnait pour renfort une commission extraordinaire, composée de prêtres et d'officiers, qui les désola et les ensanglanta pendant plusieurs années de suite, à tel point que le funeste souvenir en est encore vivant aujourd'hui.

Léon XII succéda Pie VIII, qui, marchant sur les traces de son prédécesseur, ne songea point à calmer les souffrances publiques. Peu avant sa mort éclatait en France la révolution de 1830, suivie de mouvements semblables dans plusieurs états de l'Europe. Pendant la vacance du siège apostolique, les populations de l'Etat-Romain pensèrent que l'occasion était propice pour améliorer les formes du gouvernement. L'autorité arbitraire renversée depuis Bologne jusqu'àuprès de la capitale, et elle tomba sans bruit, sans violence de la part des sujets. Le gouvernement n'aurait certainement pas pu se relever sans se modifier, si l'Autriche ne fût accouru aussitôt avec ses troupes pour lui rendre la force. Toutefois, cette assistance, en même temps qu'elle comprimait le mouvement populaire, permettait à la France, à l'Angleterre et à la Prusse pour exhorter le nouveau pontife Grégoire XVI à améliorer le régime de l'Etat de façon à en assurer la tranquillité pour l'avenir. Dans ce but, les représentants des quatre puissances présentèrent le 21 mai 1831 une note diplomatique dans laquelle, entre autres réformes, on proposait : que les laïques fussent admissibles à toutes les dignités et à tous les emplois civils, administratifs et judiciaires; que des électeurs nommassent les conseils municipaux, et ceux-ci les conseils provinciaux, lesquels enfin éliraient une cour suprême résidant à Rome, chargée de régler les dépenses civiles et militaires ainsi que le service de la dette publique.

La publication de cet important, les sujets pontificaux ouvrirent leur cœur à l'espérance. Le pontife lui-même annonçait que ces améliorations devaient être le commencement d'une ère nouvelle. Mais bientôt les espérances durent s'évanouir quand on vit paraître l'édit du 5 juillet, où on ne trouvait aucune mention d'élections municipales, ni de conseil suprême d'Etat, ni d'aucune des institutions propres aux monarchies tempérées; cependant les Autrichiens étaient encore en Lombardie, la garde des villes et le maintien de l'ordre restaient confiés aux citoyens organisés sous l'approbation du gouvernement, et la tranquillité régnait partout. On jugea utile de faire une démarche légale. Les provinces envoyèrent à Rome des députés composés d'hommes les plus instruits, les plus honorés et les plus commandables, pour implorer du souverain les institutions promises, qui devaient établir l'harmonie entre les gouvernants et les gouvernés. Mais le pape, qui détestait le corps des gardes urbaines et tous les novateurs, que modérés qu'ils fussent, ne songeait nullement à leur donner satisfaction. Dans le même temps, au contraire, le cardinal Albani rassembla à Rimini une troupe composée de gens capables de tous les excès, et avec leurs secours desquels il était chargé d'installer le despotisme dans les provinces. Ce fut alors le règne de ces hommes grossiers et féroces, décorés du nom de volontaires pontificaux, et prêts à massacrer tout homme désigné comme libéral. Pendant dix ans, ce n'est pas le pontife suprême, ni Rome, ni les cardinaux qui ont gouverné les légations, mais cette faction brutale et sanguinaire. Les commissions militaires étaient en permanence, jugeant sans forme de procédure, sans assistance de défenseurs, condamnant une multitude de gens à la prison, à l'exil, à la mort et à la confiscation.

Peut-il s'étonner qu'on ait réagi contre tant de calamités? On nous rend compte de demander des réformes civiles les armes à la main; mais nous ne pouvons tous les souverains de l'Europe et tous les hommes qui siègent sur leurs conseils de considérer que l'impérieuse nécessité nous y contraint, que nous n'avons aucun moyen légal de manifester nos vœux, ne pouvant ni représentation publique quelconque ni même le simple droit de pétition, et réduits à un tel état de servitude que la demande, la plainte ou les recours pour crimes de lèse-majesté. Nos vœux sont purs; ils ont en vue la dignité du trône apostolique aussi bien que les droits de la patrie et de l'humanité.

Nous vénérons la hiérarchie ecclésiastique et tout le clergé; nous avons l'espoir qu'il reconnaîtra la noble essence de civilisation que renferme le catholicisme. Aussi, pour que nos vœux ne soient pas interprétés d'une manière sinistre par l'Italie et par l'Europe, nous proclamons hautement notre respect pour la souveraineté du pontife comme chef de l'église universelle, sous la restriction ni condition; quant à l'obéissance qui lui est due comme souverain temporel, voici les principes que nous lui donnons pour base et fondement de nos demandes :

1. Que nous accordés une amnistie à tous les condamnés politiques depuis 1821 jusqu'à ce jour;

2. Qu'il donne un code civil et criminel modelé sur ceux des autres peuples de l'Europe, consacrant la publicité des débats, l'institution du jury, l'abolition de la confiscation et celle de la peine de mort pour les délits de l'humanité;

3. Que le tribunal du saint-office n'exerce aucune juridiction sur les laïques et que ceux-ci ne soient plus soumis à la juridiction des tribunaux ecclésiastiques;

4. Que les causes politiques soient désormais jugées par les tribunaux ordinaires et d'après les formes communes;

5. Que les conseils municipaux soient élus librement par les citoyens et les conseils provinciaux par le souverain, que ces conseils élisent des conseils provinciaux sur liste triple présentée par les conseils municipaux, et que le conseil d'Etat soit nommé par le souverain sur les listes présentées par les conseils provinciaux;

6. Que le conseil suprême d'Etat, résidant à Rome, ait la haute surveillance des affaires et de la dette publique, qu'il ait voix délibérative sur les recettes et les dépenses de l'Etat, et, voix consultative sur les autres objets

Que tous les emplois et dignités civils et militaires soient donnés aux séculiers;

Que l'instruction publique cesse d'être soumise aux évêques et au clergé, l'éducation religieuse leur étant exclusivement réservée;

Que la censure de la presse soit restreinte au soin de prévenir les injures à la divinité, à la religion catholique, au souverain et à la vie privée des citoyens;

Que les troupes étrangères soient licenciées;

Qu'il soit institué une garde urbaine qui sera chargée du maintien de l'ordre public et de l'observation des lois;

Enfin, que le gouvernement entre dans la voie de toutes les améliorations sociales que réclame l'esprit du siècle et qui sont pratiquées par les autres gouvernements de l'Europe.

Ce document et tous les renseignements qui nous arrivent de l'Italie expliquent assez l'origine du mouvement de la ville de Rimini, son but et les causes de sa fin si prompte. Les gazettes italiennes ont essayé de donner le change à l'opinion publique en voulant nous faire croire que c'était une révolution ourdie par des réfugiés espagnols et italiens dont le but était de renverser d'abord le gouvernement papal pour courir ensuite à la délivrance de l'Italie entière. Rien n'est plus faux : pas un réfugié espagnol ou italien ne se trouvait à Rimini au moment où a éclaté la révolte. Le colonel Ribotti, que toutes les feuilles italiennes ont désigné comme le chef de l'entreprise, ne se trouvait, à cette époque, dans aucune partie de la Romagne, et ne s'est jamais joint aux insurgés. Il est également faux que ces derniers aient pillé la caisse d'épargne et qu'ils aient imposé des contributions aux particuliers. L'insurrection éclata à l'improviste par un de ces mouvements populaires qui sont excités par les vexations de la force armée et les violences d'un gouvernement despotique. Ce fut le peuple qui désarma les carabinieri et qui paralysa la résistance de la troupe de ligne; mais les chefs qu'il se donna, quand il fut le maître de la ville prêchèrent la modération, et on leur doit d'avoir empêché que ni vengeances ni meurtres ne fussent commis par un peuple qui avait cependant tant de motifs de haine et de colère. La modération fut si grande que les officiers de la troupe furent renvoyés de Rimini en toute liberté. Les insurgés se bornèrent à demander les réformes indiquées dans le document qui circulait dans les Etats de l'église. Le gouvernement répondit en envoyant les Suisses et les volontaires pontificaux. Le peuple déposa les armes et resta tranquille, comptant trop aveuglément sur la justice de ses réclamations; certain nombre d'individus seulement sortirent de la ville et s'adressèrent à la Toscane pour échapper aux vengeances d'un gouvernement qui punit, toujours par la prison et souvent par l'échafaud, toute manifestation de réforme, quelque modérée qu'elle soit.

Les autres villes de la Romagne ne voulurent pas s'associer au mouvement de Rimini, le croyant inutile. Elles ont la certitude que le gouvernement papal n'accordera jamais de réformes à son peuple. N'a-t-il pas oublié les promesses faites aux cinq puissances qui lui montraient la nécessité de réformer sa constitution? Le *Journal des Débats*, qui voudrait voir les sujets du pape demander avec calme les réformes que lui-même croit indispensables, peut-il ignorer combien de fois les Etats-Romains ont cherché par des voies légales à obtenir quelques améliorations?

Nous lisons les lignes suivantes dans un écrivain célèbre, auteur d'une brochure sur l'état actuel de l'Italie et des Etats-Romains en particulier :

« L'Autriche avait, en évacuant les Etats du pape, remis la marche de Pesaro et d'Ancone aux troupes papales, la Romagne et Bologne à la garde nationale, que le pape lui-même avait chargée du maintien de l'ordre. La partie de cette garde civique représentant la ville et la province de Bologne, et forte au plus de soixante mille hommes, adressa, par l'organe de son général en chef, Joseph Patuzzi, une pétition raisonnée, contenant l'exposé des griefs et l'indication des remèdes, au cardinal secrétaire d'Etat Bernetti. Une pétition à peu près conçue dans le même sens lui fut adressée par le corps municipal et par les magistrats de Pérouse; une autre, par le conseil provincial de Ravenne, composé d'hommes connus par leur dévouement au gouvernement, et présidé par le prolegat; une autre, portant des milliers de signatures parmi lesquelles celles du corps municipal et du vicaire de l'évêque, par la ville de Forlì; d'autres les suivirent, partant de plusieurs points de l'Etat, des villes et des campagnes. Le corps des avocats de Bologne signa une pétition spéciale, concernant les règlements judiciaires, et adressée au prolegat comte Grassi. Enfin une députation, élue par les chefs des magistratures provinciales, se réunit le 5 janvier 1832 à Bologne pour appuyer auprès des prolegats les demandes contenues dans les pétitions. Ces pétitions demandaient, conformément au mémorandum des puissances, l'admission des séculiers à tous les emplois, la participation du peuple à l'élection des conseils, et l'établissement d'une junte centrale, chargée de la surveillance de toutes les branches de l'administration supérieure. Le secrétaire d'Etat répondit qu'on ne recevrait aucune députation; les pétitions n'eurent pas de réponse; la dissolution des gardes civiques fut prononcée. Le gouvernement, au moyen d'un emprunt facilité par l'Autriche, forma un corps de cinq mille hommes, tirés, pour la plus grande partie, des prisons de Civita-Castellana, de San-Leo et du fort Saint-Ange; il le précipita sur la Romagne, où des massacres épouvantables eurent lieu sur des vieillards, des femmes et des hommes qui ne résistaient pas, et lorsque, irritée par ces atrocités, la jeunesse de quelques villes courut aux armes, l'Autriche intervint une seconde fois en juillet 1832. »

#### On lit dans l'Esprit Public :

« Rien de plus contradictoire que les derniers détails donnés par les diverses feuilles allemandes, et répétés par la presse française, sur la campagne du Caucase. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est terminée pour cette année, que les dernières colonnes de l'armée russe rentrées dans les lignes sont les milices indigènes, et enfin que les plus habiles chefs de l'expédition ont été des Allemands : le général Freitag, sans lequel, après la prise de Dargo, le prince Woronzof eût été peut-être perdu; le général Schwarz, dont les colonnes sont revenues au quartier général en meilleur état que les autres, et le chef de la 19<sup>e</sup> division d'infanterie, Klücke de Klügenau, qui a dignement gagné à Andy et à Dargo l'épée montée en diamants qu'il a reçue de l'empereur. Ces faits nous fourniront quelques observations.

« Si les milices indigènes se battent aujourd'hui avec tant d'ardeur au Caucase en faveur du tzar, c'est qu'entre les Géorgiens et les habitants de la Circassie et du Daghestan, sans compter les attaques des Osmanlis, il y a toujours eu, avant l'occupation russe, une guerre continuelle, ce dont les grands ont à la fin profité pour livrer leur pays au gouvernement russe, qui en a d'abord accepté le protectorat, et l'a ensuite annexé à l'empire. Les Géorgiens, en outre, ont intérêt à rester fidèles au tzar, parce que l'occupation russe amène de l'or dans le pays, et leurs chefs au service de l'empire sont mieux rétribués que les chefs russes eux-mêmes. Il arrive souvent à l'empereur de payer les dettes de ces mirzas, les

plus prodigues de toute l'Asie. C'est ainsi, par exemple, que, lors de son voyage au Caucase, Nicolas a fait au prince Tchéchévadzé, filleul d'Alexandre, la remise des sommes qu'il devait à l'état sur ses biens hypothéqués. Les généraux Eristof et Arghoutinski, ces princes géorgiens qui se sont signalés dans la campagne, ont eu souvent aussi à se louer des munificences impériales. Mais, en servant les Russes, les Géorgiens ne les aiment pas et les estiment peu. Aussi, du jour où, sûrs de n'être plus inquiétés par les tribus du Caucase, ils ne verraient aucun intérêt à rester fidèles à l'empereur, ils passeraient du côté de l'ennemi.

« Quant à l'habileté des chefs allemands, elle est depuis longtemps l'objet de la jalousie des Russes. Le parti german et le parti moscovite se disputent autour du trône le pouvoir et les honneurs. Si la noblesse russe parvenait à triompher de la noblesse allemande de l'empire, elle serait impitoyable à son égard, et la Prusse aurait peut-être lieu un jour de se féliciter de ce triomphe, qui pourrait bien lui donner une province de plus.

« Et maintenant le prince Woronzof restera-t-il à son poste? Un fait, à cet égard, donnerait quelques doutes : le départ du prince Paskewitch pour Elisabethgrad. L'empereur, qui accuse le maréchal de faiblesse dans le gouvernement de Pologne, et lui a proposé, il y a un an, le commandement en chef de son armée au Caucase, songerait-il encore à lui dans ce dernier sens? Qui sait? »

#### On lit dans l'Indépendant de Montpellier :

« Jamais les listes électorales n'avaient été aussi travaillées que cette année. C'est surtout à Cette qu'on a pu se convaincre des nombreuses manipulations dont ces listes ont été l'objet. La nouvelle loi sur les patentes aidant, on est parvenu à éliminer bon nombre d'électeurs opposants et à faire porter plus de cinquante personnes dont plusieurs ne paient pas même le cens. On pensait qu'aucune protestation ne s'élèverait contre ces fraudes électorales; il n'en a pas été ainsi heureusement, car nous apprenons que le comité électoral institué à Montpellier vient de faire signifier à plus de trente personnes de notre ville qu'elles aient à comparaître devant la cour royale pour voir ordonner leur radiation des listes. »

#### On lit dans le Journal des Chemins de Fer :

ETAT DES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.  
« La ville de Chagny est enveloppée du côté de l'ouest par le chemin, qui, dans cet endroit, consiste en une suite de courbes.

« Le pont sous lequel passeront les deux routes de Dijon et d'Autun est fort beau; il est composé de deux culées et de deux arcades pour le passage des piétons; l'espace au milieu, où passeront les voitures, sera couvert par des cintres en fer qui sont préparés, mais non encore posés. Ce pont, aussi bien que celui de la petite rivière nommée la Dheune, et autres travaux d'art aux environs de Chagny, sont presque terminés; on y pose les parapets, on fait quelques rejointolements; en un mot tout, cela sera terminé sous peu.

« Entre la Dheune et le canal du Centre, il y a une forte tranchée; elle est totalement terminée, et les talus sont en terre. La tranchée aboutit au tunnel, long de 75 mètres, à l'aide duquel le chemin de fer passe sous le canal. Au delà il y a une tranchée de 150 mètres, dont les parois sont taillées dans le calcaire de la formation oolitique dite de *cornbrash*, précisément la même roche dans laquelle sont ouvertes les grandes carrières de Dijon. Plus loin il y a encore un tunnel de 200 mètres de longueur, ouvert également dans le roc; ce dernier tunnel est entièrement terminé, et l'administration croit pouvoir le laisser sans revêtement.

« En suivant la ligne du côté de Châlon, on arrive dans une grande tranchée longue de 2,500 mètres; elle n'est pas encore terminée actuellement, mais un grand nombre d'ouvriers et de chevaux y sont employés continuellement. Au commencement, c'est-à-dire en sortant du tunnel, la tranchée se trouve encore dans le roc, et les talus sont presque perpendiculaires; mais, plus loin, la roche a manqué. Le terrain consiste en une suite de couches alluviales de graviers et de marnes. Les ingénieurs ont été obligés de soutenir leurs terres par un grand mur solidement fondé et muni de barbacanes pour l'écoulement des eaux. La construction de ce mur se poursuit avec rapidité, ce qui n'exclut pas la grande perfection du travail. Plus loin, les talus sont en terre, ce qui a donné l'occasion à un grand mouvement des déblais; à quelques endroits la profondeur est de 17 à 20 mètres, et l'ouverture supérieure de la tranchée est au moins de 50 mètres. Dans cette tranchée, les ouvriers terrassiers ont trouvé, dans le gravier alluvial, une grande quantité d'ossements fossiles remarquables. On y voit un fémur d'un grand pachyderme, une défense d'un mastodonte gigantesques, plusieurs dents d'éléphants, d'aurochs et d'autres animaux quadrupèdes, un côté d'un jeune mammouth, plusieurs débris de corne de cerf antédiluvien, et quelques tronçons d'une plante fossile d'un genre peu connu. Tous ces objets, ramassés soigneusement et munis d'étiquettes qui indiquent la nature du terrain où ils ont été trouvés, seront envoyés à M. Parandier, directeur des travaux du chemin de fer, qui s'occupe de la science géologique et fait partie de la société de Paris.

« Le chemin de fer arrive à Châlon en ligne courbe; c'est aussi une forte tranchée longue d'un kilomètre qui coupe en deux le faubourg Saint-Cosme. Pour rétablir la communication interrompue, on construit actuellement un pont biais dont les piliers sont en pierre et la charpente en bois.

« La grande station de Châlon se trouve sur l'ancienne promenade de la Gloriette; c'est un emplacement magnifique et voisin du grand bassin du canal. On a découpé déjà les arbres séculaires de l'ancienne promenade, et on remplit les endroits creux.

« A coup sûr, ce sera la plus belle station depuis Paris jusqu'à Lyon, et la future compagnie du chemin de fer pourra y établir ses magasins, ses ateliers de réparation, et en faire, en un mot, un point central de son exploitation.

« Plusieurs personnes assurent que le chemin de fer de Dijon à Châlon sera ouvert vers la fin de juillet, mais il est douteux que cela soit possible. On ne construit pas encore les stations, les carrières de sable ne sont pas encore ouvertes, l'adjudication des bois n'est pas encore annoncée; comment, dans cet état de choses, peut-on espérer l'ouverture de la ligne pour le mois de juillet, surtout à l'approche de l'hiver, dont personne ne peut calculer ni la durée ni la rigueur? On doit être dans le vrai en disant que les wagons ne rouleront pas sur la ligne de Bourgogne avant un an.

« A Châlon, personne ne sait encore où la ligne de Mâcon et Lyon se soudera à celle qui vient de Dijon. On dit que le projet de l'embranchement de Châlon à Louhans est abandonné entièrement. La ligne directe de Joigny à Chagny, c'est-à-dire le projet Raudot, prend beaucoup de faveur.

« La ligne de Dôle à Châlon occupe fortement les esprits dans la vallée du Doubs, comme à Mâcon et dans la Bresse on ne parle que de la ligne de Genève à la Saône. »

#### Chronique.

Décidément l'incendie a fait élection de domicile aux Brotteaux.

Prèsque chaque jour il y dévore une ou plusieurs maisons, quelquefois une masse entière d'habitations, suivant sa voracité. Hier, à midi, il s'est déclaré dans ce qui restait de la masse entamée la semaine dernière; il a été promptement éteint. On dit qu'il s'est déclaré de nouveau au même endroit quelques heures plus tard; on l'a encore éteint. Mais à huit heures du soir les flammes ont brillé sur deux points différents et ont promptement dévoré les chantiers de bois, les constructions de bois et briques, etc; quelques maisons en pisé, toutes noircies, sont restées seules debout. Les pompiers des Brotteaux et de la Guillotière sont arrivés assez tôt pour arrêter le progrès de l'incendie, qui menaçait la Colisée, où M. Bouthor donnait une représentation de scènes équestres.

Aujourd'hui, dans le public, il n'y a qu'une voix pour accuser d'incurie ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté des propriétés et des personnes. S'il s'agissait, dit-on, d'une insignifiante coalition de pauvres ouvriers, cherchant à faire augmenter leur salaire, ou du plus ridicule complot politique, toute la magistrature flanquée de la police serait sur pied, et les prisons verraient s'accroître le nombre de leurs hôtes; mais il ne s'agit que d'incendies, de pauvres familles réduites à la plus dure misère, ou de quelques petits artisans ruinés; aussi personne ne se dérange. Pour peu que cela continue, les oisifs auront chaque jour un incendie pour spectacle; ils pourront occuper leurs loisirs à en tracer le tableau à leurs amis, à compter le nombre des victimes et à les plaindre. Pauvre société! pauvre administration!

— On lit dans le *Journal de la Guillotière*:

« La clôture des terrains particuliers est toujours à faire exécuter. Ces terrains servent de réceptacle à toutes les immondices du quartier où ils se trouvent; leur aspect est des plus repoussants, et il est impossible de passer près d'eux sans détourner la tête avec dégoût. Cet état de choses forme vraiment un contraste trop frappant avec le reste de la commune pour ne pas blâmer vivement l'inaction des agents dont le devoir est de faire respecter les décisions de l'administration municipale. »

— On nous assure que mercredi dernier on a retiré du Rhône le cadavre d'un homme dont les mains étaient attachées derrière le dos et les pieds liés avec un fil de fer. Si ces détails sont exacts, cette mort doit être le résultat d'un crime, et nous pensons que la justice informera. » (*Gazette de Lyon.*)

— M. le préfet prescrit les mesures suivantes pour l'embarquement et le débarquement des voyageurs aux bateaux à vapeur du Rhône.

« Les embarquements et débarquements de voyageurs aux bateaux à vapeur faisant le service de la navigation du Rhône ne pourront désormais avoir lieu sur les ports de Lyon qu'au moyen de plateaux garnis de garde-fous dans toute leur longueur et d'une largeur suffisante pour que deux personnes, même chargées de bagages, puissent s'y croiser. »

« Les mêmes précautions seront prises pour les embarquements ou débarquements aux ports de relâche, toutes les fois que l'état des eaux ne permettra pas aux bateaux à vapeur, prenant ou laissant des voyageurs, de toucher aux pontons. »

— On annonce quelques représentations prochaines d'une jeune

tragédienne dont les débuts à Paris appelèrent sur elle l'attention non seulement du public, mais aussi de ses rivaux dans le même emploi. C'est par l'effet de ce dangereux honneur que M<sup>lle</sup> Araldi a dû s'éloigner momentanément du Théâtre-Français. Les brillants souvenirs qu'elle vient de laisser à Marseille lui garantissent un accueil au moins pareil dans notre ville, où l'art dramatique n'est ni moins fervent ni moins éclairé.

### Nouvelles diverses.

Un événement tragique, et dont les circonstances sont tout-à-fait romanesques, vient d'émouvoir les habitants de la rue de la Roquette.

Un sieur B..., employé dans une administration, dont la femme est mère de deux jumeaux et se trouve enceinte de son troisième enfant, rencontra dans la maison où il demeure la demoiselle G..., appartenant à une famille honorable. Malgré les obstacles qui les séparaient et toutes les circonstances qui semblaient devoir les tenir éloignés l'un de l'autre, des rapports intimes s'établirent entre B... et la demoiselle G..., et leur passion s'accrut au point de dédaigner le mystère et d'en faire parade tous les deux.

La famille de la jeune personne, affligée d'un tel scandale et voulant couper le mal dans sa racine, prit le parti de la faire voyager, et après une absence de quelques mois, pendant lesquels M<sup>lle</sup> G... semblait revenue à des sentiments plus raisonnables, on s'occupa de la marier.

Comme elle jouit d'une belle fortune, sa main n'avait pas manqué d'être sollicitée; elle fut donc accordée au sieur Boud..., et cette union offrait tous les avantages désirables.

La famille de cette demoiselle avait préalablement fait des démarches auprès du sieur B... et exigé de son honneur qu'il cessât toute espèce de rapports avec elle. Il semblait lui-même revenu à d'autres sentiments, et tout faisait croire qu'il écouterait désormais la voix de la raison.

M<sup>lle</sup> G... se maria donc dans le courant du mois de septembre dernier; elle paraissait, de son côté, bien décidée à remplir ses devoirs d'épouse, et rien ne faisait soupçonner que l'un et l'autre eussent manqué aux engagements qu'ils avaient pris. Malgré ces résolutions, ils finirent pourtant par se rapprocher, et la famille de la dame Boud..., qui surveillait ses démarches, leur adressa à tous deux des reproches mérités, et obtint une nouvelle promesse de séparation.

Ces arrangements ne produisirent qu'un résultat factice et devaient aboutir à une catastrophe. Les deux amants, voyant qu'il y avait une impossibilité morale et physique tout à la fois à ce qu'ils pussent se réunir, prirent la résolution de mourir ensemble, et c'est dans le domicile conjugal de la dame Boud... qu'ils exécutèrent leur coupable dessein.

Lundi dernier, le mari de cette dame, qui avait dû s'absenter, fut surpris qu'après avoir sonné à plusieurs reprises, on ne venait pas lui ouvrir; il fit forcer la serrure par un serrurier, et, en pénétrant dans sa chambre à coucher, un affreux spectacle vint frapper ses yeux: au milieu de la chambre étaient deux réchauds de charbon dont le contenu achevait de se brûler.

Aux deux côtés de ces vases homicides se trouvaient étendus à terre la dame Boud..., près de laquelle on voyait un livre de prières ouvert qu'elle paraissait avoir lu et une image du Christ, et le sieur B...; près de lui se trouvaient une hache et une paire de pistolets chargés, qu'il semblait avoir disposés pour s'en servir. M. Boud..., malgré les torts de sa femme, paraissait s'en servir, un violent désespoir, et il essayait des moyens impuissants pour la ranimer.

Par ce triste résultat d'un amour frénétique, M. B... laisse dans la misère une jeune femme estimable et ses enfants.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Bulletin de la Bourse de Paris du 15 octobre 1845.		Obligations de Paris..... 1410	
Trois pour cent.....	85 40	CHEMINS DE FER..... 1410	
Quatre pour cent.....	108 »	Saint-Germain..... »	
Quatre et demi pour cent.....	» »	Versailles (rive droite)..... »	
Cinq pour cent.....	117 90	— (rive gauche)..... »	
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Orléans..... 397 50	
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »	Paris à Rouen..... 1242 50	
Cinq pour cent belge.....	105 1/2	Rouen au Havre..... 1055 »	
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Avignon à Marseille..... 1040 »	
Récépissés Rostchild.....	101 50	Strasbourg à Bâle..... 278 75	
Cinq pour cent romain.....	105 7/8	Orléans à Bordeaux..... 690 »	
Cinq pour cent portugais.....	» »	Orléans à Vierzon..... »	
Trois pour cent espagnol.....	» »	Amiens à Boulogne..... »	
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Bordeaux à la Teste..... 203 »	
Banque de France.....	3575 »	Montreau à Troyes..... 515 »	
Comptoir Ganneron.....	1145 »	Chemin du Nord..... 825 75	
Banque belge.....	» »	Fampoux à Hazebrouck..... 535 »	
Caisse Lafitte.....	1160 »		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 17 octobre.						
CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		45 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans..	»	»	1245	»	1245	1247 50
prime.....	»	»	»	»	1255	1252 50
Paris à Rouen..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	4072 50	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	757 50	760
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montreau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	825 75	835 75	»	»
prime.....	»	»	853 75	»	»	»

**AVIS.** Les boulangers des environs du Mont-de-Piété ou fondre leurs boulangeries avec celle de la Halle de la Basse Grenette.

Etude de M<sup>e</sup> Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

VENTE PAR LICITATION, Devant M<sup>e</sup> Rambaud, notaire à Mornant,

## DIVERS IMMEUBLES

Situés en la commune de Mornant, dépendant des successions de la dame et des demoiselles Bodoy.

1<sup>er</sup> LOT.—Tènement de fonds au lieu de la Bache, susceptible de former un petit domaine, en terre, pré et vigne, d'une contenance de deux hectares soixante-onze ares; ci. 2 71 »  
 2<sup>e</sup> LOT.—Terre au lieu du Bernard, d'une contenance d'un hectare trente-neuf ares trente centiares; ci. 1 39 30  
 3<sup>e</sup> LOT.—Terre au lieu des Grandes-Vignes, d'une contenance de dix-neuf ares; ci. 19 »  
 4<sup>e</sup> LOT.—Pré au lieu du Chambon, d'une contenance de trente-huit ares; ci. 38 »

Total..... 4 67 30  
 Mises à prix fixées par le tribunal:  
 Premier lot..... 4,500 f.  
 Second lot..... 1,800 f.  
 Troisième lot..... 500 f.  
 Quatrième lot..... 1,500 f.  
 Adjudication en l'étude de M<sup>e</sup> Rambaud, à Mornant, le dimanche vingt-six octobre courant, à midi.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Rambaud, notaire, et à M<sup>e</sup> Guillemin, avoué. (5477)

Etude de M<sup>e</sup> Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 5.

ADJUDICATION En l'audience des ornières du tribunal civil de Lyon du 15 novembre 1845,

## DE TROIS MAISONS

Situées à la Croix-Rousse, rue Henri IV, n. 3, et rue Dumont, nos 5 et 7.  
 Elles sont divisées en deux lots, composés, le premier, de la maison sise rue Henri IV, n. 3, et le second, de deux maisons contiguës situées rue Dumont, nos 5 et 7.  
 La mise à prix du 1<sup>er</sup> lot est de..... 15,000 f.  
 Celle du 2<sup>e</sup> lot est de..... 5,000 f.  
 S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Givord, avoué. (5895)

**A VENDRE** pour cessation de commerce. Un fonds de café bien achalandé, situé sur une des principales places de Lyon. On donnera toutes les facilités pour les paiements. (3732)

## OUVERTURE LUNDI 20 OCTOBRE DES MAGASINS DE L'EUROPE,

Rue Louis-le-Grand et place du Port-du-Roi, 26.

Ces Magasins, éclairés par un jour parfait, admirablement situés, seront abondamment pourvus des tissus les plus variés et les plus nouveaux pour la saison d'hiver. L'acheteur y trouvera un choix délicieux de châles, soieries, velours, lainages, impressions, draperies, tapis, étoffes à meubles, toilerie, batiste, rouennerie, deuil et pelletterie.

Tout le monde voudra visiter les beaux Magasins de l'Europe, qui sont de ceux que recherche le public de bon goût, et dont la vogue sera constante et méritée. (4082)

## A CÉDER. CRÉANCE DE 5,000 F. Sur Thizy (Rhône.)

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne. En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 f. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins, qui a entre mains un mandat explicatif de 5,000 f., qu'il est autorisé, d'après des fonds prêtés, à présenter ou faire présenter par qui bon lui semblera et aussi souvent qu'il le voudra au liquidateur. Celui-ci dit qu'il ne doit rien. Un homme de paille et débiteur de mauvaise foi aura toujours assez de courage pour faire cette réponse. Mais que le comptable ait donc la force d'âme de s'opposer, par voie de justice, à l'existence comme à la présentation du susdit mandat; qu'il ait donc enfin ce courage... Certaine chose le lui commande même, et il ne peut, devant un tribunal, qu'entendre louer sa probité... s'il y a lieu dans cette affaire.

Le capital et les intérêts qui devraient sortir enfin des mains du comptable, le tout étant strictement réglé, s'éleveraient à présent plutôt au-dessus qu'au-dessous de 14,000 f. Ainsi; il est temps et peut-être assez juste d'en venir faire un petit récit en présence de juges.

Du reste, si le liquidateur, comme il le dit, ne doit rien, le cédant de la créance sera bien vite payé. C. (6707)

## A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ. Un Fonds de commerce de laine et tapisserie, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et jouissant d'une bonne clientèle. Cette partie demande peu de fonds et est très avantageuse. S'adresser à M<sup>lle</sup> Berrod, rue Saint-Côme, n. 13, au 1<sup>er</sup>. (6693)

## VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS, DES MARCHANDISES et des objets mobiliers

Dépendants de la succession du sieur Joseph Julien, qui demeurait rue Luzerne, 4.

Les marchandises consistent en châles de cachemire laine brochés, mérinos, soie et madras; bas en laine et coton; gants en peau et autres, etc., etc.

Cette vente aura lieu le 27 octobre 1845 et jours suivants, à dix heures du matin, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil, et à la requête de M<sup>me</sup> veuve Julien. (6490)

## VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n. 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle apporte toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

**A VENDRE** Bon fonds d'épicerie et herbagères, situé dans un bon quartier.—Location: 400 f.—Prix: 600 f. Bon fonds d'épicerie à la Guillotière. — Prix: 1,500 f. (6769)

**A VENDRE.** Une orgue d'église composée de trois claviers à main, quatorze jeux et pédales séparés. S'adresser à M. Bader fils, professeur de piano, rue des Augustins, 11. (6770)

## SIROP PECTORAL DE MACORS, Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50, Préparé au Hou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang! On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine.—Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9144)

Dépôt CENTRAL, THOREL, PARFUMEUR, 19, rue de Bussé, à PARIS

Toilette hygiénique de la peau.

**PARÉGIENNE**

3 fr. le flacon; remise de 30 p. 100 sur vente de 10 flacons.

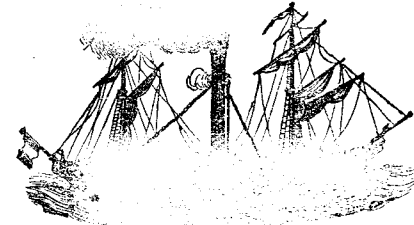
La Paréienne présente, sous une forme agréable, un agent doué de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle agit promptement les boutons, rougeurs, taches, couperoses et efflorescences, etc., engendrées sur la peau par quelque cause que ce soit. Dépôts: Vernet, Lyon; Vèze frères, Bordeaux; Tharmin, Marseille; Abbézie Vidal, Toulouse

**CAPSULES de RAQUIN**

Approuvées et reconnues par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fluxus blancs, etc. A Paris, rue Mignon, n. 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, n. 13. (8560)

Entreprise générale des Bateaux à vapeur l'Agout de Breitimayer aîné et C<sup>e</sup>, place de la Charité, 12, à Lyon.



**SERVICE SPÉCIAL DE VALENCE.**

L'AGOUT partira tous les jours impairs du port de la Charité, à 11 heures du matin, et portera, pour embarquer et débarquer, aux ports de Vienne, Condrieu, Bœuf, Serrières, Andancos, Saint-Valier, Tournon et Valence. (7340)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaille n. 19.